



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

### Procès-verbal

L'an deux mille vingt-six, le mardi 27 janvier 2026 à 19 h, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni au Chai de Bercy, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, sous la Présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, Conseillère de Paris., conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 21 janvier 2026.

Étaient présents : Mme Atlan-Tapiero, M. Belghith, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Coffin, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil, Mme Havet, M. Margain, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, M. Piquemal, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rouveau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Tabacchi), Mme Comushian (pouvoir donné à Bonnet-Oulaldj), M. Grégoire (pouvoir donné à M. Paris), Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Rocca), Mme Marcin (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), M. Marque (pouvoir donné à M. Delmestre).

Était absente à l'appel : Mme Komitès.

Mme Maïlys Derenemesnil, Conseillère d'arrondissement et Secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des Conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2026-001-001 (22) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, mesdames et Messieurs, en ce début d'année et même si j'ai déjà eu l'occasion de vous souhaiter mes vœux les plus chaleureux et sincères lors de la cérémonie aux habitantes et aux habitants le samedi 10 janvier aux Arts Forains, je vous les renouvelle, comme le calendrier me le permet. Belle et douce année 2026 à vous et à celles et ceux qui vous sont chers.

Malheureusement, cette journée du mardi 27 janvier 2026 a fort mal commencé. Je vais vous proposer une minute de silence, un accident mortel ce matin est venu endeuiller notre 12<sup>ème</sup> arrondissement. La violence routière tue. Vous connaissez mon combat au quotidien pour toutes les multiples formes de violences : celles faites aux femmes, aux enfants, aux plus fragiles, aux invisibles et les violences routières me terrassent à chaque fois. Elles sont insupportables, mortelles comme ce matin, où elles brisent une vie, une famille. Elles pourraient être évitables et si nous apprenions à respecter le Code de la route, à partager notre environnement, à éviter de jouer les gros bras et les invincibles derrière un volant.

Ce matin très tôt, Madame Christelle Hode est décédée, boulevard Diderot, simplement parce qu'elle se déplaçait à vélo. Son vélo a été percuté par un chauffard au volant d'un poids lourd. J'envoie mes plus sincères condoléances à sa famille, ses proches et à toutes celles et tous ceux à qui elle va manquer. Je vous propose une minute de silence. "

*Une minute de silence est observée en hommage à Madame Hode.*

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Après 6 années de travail au service de la vie démocratique de l'arrondissement et surtout au service des habitantes et habitants du 12<sup>ème</sup>, nous vivons notre dernier Conseil d'arrondissement de la mandature. Je tenais à vous remercier et à vous dire que c'est toujours un plaisir de débattre, de confronter nos visions, de défendre des valeurs auxquelles nous croyons chacune et chacun de sa place. La vie politique est rude, mais je retiens surtout l'engagement que nous mettons pour changer le quotidien de celles et ceux que nous représentons. Nous avons également traversé de nombreuses crises que nous avons su relever ensemble, toujours mobilisés collectivement et inlassablement pour les habitantes et habitants du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Nous sommes aujourd'hui le 27 janvier 2026, funeste anniversaire, un an de l'incendie de notre Mairie. Ce drame fut un traumatisme collectif, mais aussi un traumatisme individuel pour chacune et chacun d'entre nous. Heureusement, la Mairie va bien. Elle se reconstruit, s'embellit, même. Elle renaît de ses cendres, tel un phénix que nous avons hâte de retrouver au plus vite. Merci à toutes les équipes mobilisées et tellement investies constamment au service de notre patrimoine que de nos services publics. Quelle fierté que ces équipes municipales investies en permanence!

Le 27 janvier est également le jour de la célébration de la libération des camps de la mort. Chaque année, nous commémorons en présence d'Esther Senot et cette année encore, nous allons le faire grâce à l'hospitalité de la Fondation Rothschild dans quelques jours.

Le 27 janvier est également la Sainte-Angèle, un petit clin d'œil personnel. Je dois tant à mes enfants.

Le 27 janvier est la date de ce dernier Conseil d'arrondissement de la mandature. Ce Conseil a également pour moi une saveur personnelle particulière et permettez-moi, une fois n'est pas



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

coutume, de parler de moi et de cette expérience extraordinaire et unique que celle d'être Maire. L'exercice est certes compliqué, tant la fonction oblige, l'immensité des responsabilités, les multiples représentations à l'agenda sont souvent indescriptibles, au risque si vous vous y risquez de se faire traiter de mythomane ou de monstre social. Être Maire être une fonction dont l'habit ne se retire pas. Pendant 6 ans, vous êtes en permanence corps et âme à merci, souvent à portée de baffes de toute la population et même des élus. Être Maire vous oblige en continu.

Somme toute, être Maire est l'une des plus belles choses qui me soient arrivées. Cette fonction brille par son extrême exigence, sa capacité à pouvoir répondre directement aux habitantes et habitants et à changer leur vie au quotidien, son expérience exaltante, stimulante et gratifiante. Parfois, son immensité et la diversité des dossiers, son besoin permanent de créer et d'inventer, cette fonction mesure sa capacité de résilience et sa redoutable adaptation. C'est comme cela que j'ai appris à être réellement tout-terrain. J'ai littéralement tout donné pendant 6 ans et ce fut une aventure passionnante, exaltante. J'ai été une Maire de proximité et du quotidien, où vous m'avez croisée de jour comme de nuit à pied, à vélo ou en bus, en maraude, jusque sur la Seine. J'adore être Maire. J'adore être une élue comme certains à me qualifier d'authentique, de profondément humaine et de dévouée à l'intérêt général, même si parfois, l'intransigeance me caractérise. Ces traits de caractère sont particuliers en politique et j'ai souvent éprouvé. Ils perturbent, ils détonnent, dénotent et parfois dérangeant. J'ai éprouvé toutes les formes de violences pendant ce mandat. Je dois vous l'avouer, je ne m'y attendais pas et je n'y étais pas préparée. Ces violences furent permanentes et crescendo, jusqu'à en vouloir à ma propre vie.

Les coups politiques sont les plus détestables quand ils sortent des hémicycles ou de nos fondamentaux. Cette politique « à la papa » encore trop présente qui entache la probité de nos fonctions, qui maltraite les femmes et les personnes qui ne leur ressemblent pas en politique, qui traînent dans la boue désormais leur propre crasse et leur haine dans les médias et les réseaux sociaux.

J'ai connu la honte de ces politiques aux côtés d'Alice Coffin et de Jean-Luc Romero-Michel. Ces élus qui crient avec l'émeute. J'ai aussi appris qu'en politique, le courage était rare. J'ai connu la déloyauté de ces élus qui agissent à l'encontre des belles paroles qu'ils tiennent à longueur de temps et les premiers sous les projecteurs et sur la photo. J'ai compris que la cohérence, la constance et la compétence, ce triptyque est difficile à prouver et à trouver en politique. J'ai eu l'immense chance, fierté et honneur de célébrer le mariage de trois d'entre vous. Sachez-le, je le pris et je le prends toujours comme un véritable cadeau et vous offre en échange ma gratitude éternelle.

J'ai bien évidemment quelques regrets de projets non réalisés. En revanche, je n'éprouve aucun remords et je n'ai jamais failli sur mes valeurs fondamentales et transigé ou pire, composé avec mes profondes convictions humanistes, écologiques, féministes. J'ai su garder ma boussole, même dans les pires tempêtes.

Et si ce soir, je me dévoile par cette touche personnelle, c'est pour mieux vous remercier. Si j'ai de nombreuses blessures, en revanche, je reste une indéfectible optimiste. J'appartiens à ce cercle, pour celles et ceux qui ont la référence littéraire. Je vous remercie aussi, chacune et chacun, pour tout ce que vous m'avez apporté, partagé et réalisé ensemble. Je garderai uniquement le meilleur, comme toujours.

Je suis donc émue d'ouvrir ce dernier Conseil de la mandature 2020-2026, ce soir. Je vous remercie. "

*Applaudissements.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Romero-Michel ? "

M. Jean-Luc Romero-Michel :

"Madame la Maire, ma très chère Emmanuelle, mes très chers collègues, ce dernier Conseil municipal a pour moi une résonance toute particulière, comme plusieurs d'entre nous, puisque c'est mon tout dernier avec vous et dans cet arrondissement. Je sais que vous comprendrez qu'exceptionnellement, je vous prenne un tout petit peu de votre temps. J'en remercie la Maire. Ce Conseil marque pour moi la fin de 12 années de mandat dans cet arrondissement, sans compter mes années de Conseiller Régional où j'ai défendu notre 12<sup>ème</sup> arrondissement, mais surtout la fin d'un engagement vécu intensément, profondément et humainement avec vous. Un engagement chargé de mémoire, d'émotion et de bilan. Il m'est difficile de prendre la parole sans mesurer tout ce que ces années ont représenté collectivement, avec vous toutes et vous tous, et bien sûr personnellement.

Tu te le rappelles, chère Emmanuelle, mes chers collègues, ce mandat restera à jamais marqué par l'incendie, comme tu venais de le dire, qui a frappé notre Mairie. Cette Mairie où j'ai vécu, comme beaucoup d'entre vous, le plus beau jour de ma vie, puisque je m'y suis marié avec Christophe un beau jour de septembre 2013. Un choc brutal, une blessure durable pour les équipes municipales, pour les habitantes, les habitants de notre arrondissement, pour ce lieu qui incarne la république au quotidien. Mais face à cette épreuve, j'ai vu une Mairie debout, une Maire debout, des élus rassemblés à ce moment-là, au-delà de nos clivages. J'ai vu des agentes et des agents mobilisés sans compter, des membres de cabinets. J'ai vu des élus solidaires et unis dans la diversité, j'ai vu une administration qui malgré le choc, n'a jamais cessé d'assurer cette continuité du service public qui nous oblige et qui nous honore.

De cette épreuve, nous ne sortons pas indemnes. Il est vrai qu'il est triste d'être ce soir, même si cette salle est magnifique, loin. J'aurais, comme beaucoup d'entre vous, aimé avoir ce dernier Conseil dans notre belle Mairie.

Mais nous sommes sûrement plus soudés, plus conscients encore de la valeur de notre mission, fidèles à cette idée simple et précieuse : le service public ne recule pas. Non seulement il ne recule pas, mais avec toi chère Emmanuelle et malgré les attaques qui t'ont injustement touchée personnellement, il avance. Il avance avec détermination, avec résilience, avec fierté, un service public solide, durable et profondément humain. Je suis fier de l'action que nous avons menée ensemble pour les habitantes et les habitants de notre arrondissement, fier de ce travail patient, exigeant, parfois invisible, mais essentiel. Fier aussi de l'action culturelle, que j'ai porté pour le 12<sup>ème</sup> hier sous le précédent mandat comme un peu aujourd'hui, en lien étroit avec toi, ma chère Fadila, avec qui j'ai partagé tant de beaux moments, comme avec toi ma chère Éléonore, mais aussi Margaret, Jeanne et tant d'autres.

Je le dis avec émotion : je suis fier d'avoir contribué à faire vivre la culture, accessible, populaire et exigeante, le Pass culture que nous avons tant développé, chère Emmanuelle, le Festival 12X12, le développement du street art comme un art urbain légitime et vivant dans nos quartiers. Merci Nizar de m'avoir fait vivre de si belles fêtes aux apéros de la pétanque et à Nicolas de m'avoir initié au sport dont je ne suis pas le plus grand fervent, moi qui ai toujours préféré les concours de pâtisserie que tu organises désormais et où j'attends toujours que tu m'invites.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Autant de projets portés par une conviction simple et profonde : celle d'un petit garçon du nord de la France d'origine espagnole, la conviction que la culture n'est pas un supplément d'âme, qu'elle n'est pas un privilège réservé à quelques-uns, mais qu'elle est un droit, un levier d'émancipation, un outil puissant de lien social capable de rassembler, d'élever et de réparer. C'est cette culture-là que nous avons défendue. C'est cela dont je resterai profondément fier avec vous tous, avec toi Emmanuelle, avec toi chère Fadila.

Je suis aussi fier des grandes réalisations qui font battre le cœur du 12<sup>ème</sup> et qui concernaient ma délégation, qui enrichissent Paris tout entier, que j'ai porté avec toi, Emmanuelle. Mais je le dois aussi à Anne Hidalgo, à Laurence Patrice et à Emmanuel Grégoire quand il était premier adjoint. C'est-à-dire le mémorial en hommage aux victimes homosexuelles de la déportation et à toutes les victimes LGBT persécutées à travers l'Histoire et dans le monde, que nous avons inauguré le 17 mai avec la Maire de Paris, avec Laurence, que je suis fier et que nous pouvons être fiers de ce beau mémorial conçu par l'incroyable Jean-Luc Verna. Le Jardin Charlotte Valendré, le long de la coulée verte René Dumont, comme hommage à une femme séropositive, courageuse, une actrice libre, profondément humaine, élevée dans notre 12<sup>ème</sup> arrondissement, que nous aimions et que j'aimais particulièrement. La mobilisation autour du centenaire de Pierre Henry pour rappeler combien la création artistique peut être avant-gardiste et populaire à la fois. Et quelle chance nous avons eue d'avoir ce grand artiste dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement. Le Mur des droits humains, en lien avec Amnesty International et notamment cette troisième fresque consacrée au droit de manifester, qu'est-ce qu'il est important aujourd'hui, inauguré le 25 novembre avec toi, chère Emmanuelle, mais aussi Isabelle, Mathieu, vous étiez là. Puis le Festival Paris Ciné contre les discriminations, accueilli notamment à l'UGC Bercy et Bastille, qui pour trois éditions déjà, la quatrième prochaine, a su le temps d'une semaine faire du cinéma un espace de lutte, de réflexion et d'émancipation. Personne n'y croyait, sauf toi Emmanuelle et bien sûr, Fadila. Merci à vous deux de m'avoir soutenu dans ce festival qui je le rappelle, même s'il est parti du 12<sup>ème</sup>, est un festival Parisien.

Et puis il y a les moments du quotidien plus intimes, plus silencieux, mais ô combien précieux. Des moments qui rassemblent, qui unissent. J'ai adoré célébrer des mariages dans cette Mairie et ici encore, vendredi dernier. Y voir des couples se dire « oui », parfois après des années d'attente, des mariages simples où solennels, joyeux ou bouleversants, des instants qui rappellent pourquoi nous sommes là, pour reconnaître et pour célébrer tous les amours, pour garantir l'égalité et la dignité de toutes et tous. Je ne vous cacherai pas qu'en quittant ce mandat, je ressens un regret sincère : celui de laisser derrière moi ces moments de vie partagés, ces instants où la république, humblement, se met au service du bonheur. Un regret aussi de ne pas poursuivre ce travail commencé, de laisser derrière moi une fonction qui m'a tant apporté et un engagement que j'ai vécu avec intensité, corps et cœur entiers.

Je veux dire aussi avec gravité et non sans un pincement au cœur que je demeure à ce jour le seul élu séropositif. En tout cas, à l'avoir déclaré. Je l'ai fait par conviction, par responsabilité. Certains me l'ont reproché. Par volonté de visibilité, pour briser les peurs, pour rompre les silences, pour combattre les discriminations encore trop présentes, et aussi comme l'a si bien fait Alice et bien sûr Jacques, pour lequel j'ai évidemment une pensée émue en ce dernier Conseil.

Je pars avec cette fierté-là, celle de n'avoir jamais trahi qui je suis, de n'avoir jamais renié ni ma vérité ni mes valeurs, même quand c'était difficile, même comme tu l'as rappelé quand cela pouvait déplaire ou isoler. C'est un regret aussi peut-être le plus intime de laisser derrière moi ce courage nécessaire à la visibilité que je n'ai pas vu assez partagé parmi certains de mes collègues. Mais je pars avec la certitude que chaque mot prononcé, chaque geste posé, chaque acte de



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

vérité compte et peut changer au moins la vie d'une personne. C'est pour cela que nous sommes utiles.

Merci Madame la Maire, chère Emmanuelle. Tu as rappelé ce soir ô combien cette fonction exige tout, prends tout, expose tout. Je veux te dire encore mon respect, ma reconnaissance et toute mon affection pour le courage, pour la constance, pour l'humanité, pour avoir tenu la barre dans la tempête et je dirais dans les tempêtes, sans jamais renoncer à l'essentiel. Je quitte ce mandat sans amertume, malgré les blessures, et dans une tempête d'injures que je n'attendais pas. Une maladresse de ma part que j'assume pleinement, mais pourquoi ce déchaînement de haine sur les réseaux sociaux depuis deux jours ? Et la douleur de voir que 8 ans après la mort de mon mari, il en est aussi la cible. Que l'on respecte au moins cet homme.

Mais au-delà de tout ça, je pars avec une immense gratitude pour les agentes et les agents, pour les membres des cabinets, pour les habitantes et les habitants, pour les combats menés ensemble, pour vous toutes et vous tous, mes chers collègues. Vous dire encore combien je vous ai toujours respecté. Je crois avoir toujours respecté l'opposition. Je suis conscient du travail difficile que cela nécessite. J'ai moi-même été élu d'opposition quand j'étais en Seine-Saint-Denis, à Bobigny. Je n'ai jamais fait d'attaques de personnes et c'est pour moi une valeur essentielle.

Je vous souhaite à toutes et à tous beaucoup de chance et de bonheur dans vos vies personnelles, pour celles et ceux qui continuent ou ne continuent pas, car c'est quand même ce qui compte vraiment dans la vie.

Je voudrais ajouter un dernier mot d'affection pour la Maire, Emmanuelle Pierre-Marie, avec qui j'ai tant travaillé, tant partagé au cours de ces 12 années, avec qui nous avons partagé tant de bonheur, mais aussi tant de malheur. Merci pour ta confiance, ton soutien et tout ce que nous avons pu construire ensemble. Je reste convaincu d'une chose : le 12<sup>ème</sup> est un arrondissement profondément humaine et cette humanité qui continuera de le faire vivre, je serai loin de cet arrondissement, mais il sera toujours dans mon cœur jusqu'à la fin de ma vie. Je vous souhaite bonne chance à vous toutes et à vous tous.

Je vous remercie d'avoir accepté de prendre un peu de votre temps. "

*Applaudissements.*

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, cher ami. En l'absence d'Anouchka Comushian, je vais demander à Mailys Derenemesnil de procéder à l'appel, comme de coutume. Je vous remercie. "

*Madame Mailys Derenemesnil procède à l'appel.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n° 122026-002: Approbation du Procès-Verbal de la séance du mardi 2 décembre 2025.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement Conseillère de Paris, rapporteure :

"Je vais mettre aux voix, comme habituellement, l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 2 décembre 2025. Madame Corine Atlan-Tapiero et Monsieur Seingier, vous êtes inscrits sur cette approbation. Je vous laisse la parole, Madame Atlan-Tapiero. "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Lors du Conseil du 2 décembre, en réponse à ma question orale, j'ai été ainsi que mon groupe violemment invectivé par Monsieur Bouigue, nous accusant de négligence, voire d'incompétence au motif que je n'aurais jamais questionné sur les baux commerciaux des bailleurs sociaux et que nous validerions un compte-rendu sans le lire.

Je dois vous dire, pour votre gouverne, que nous lisons scrupuleusement tous les comptes-rendus, y compris vos interventions, et que nous lisons également toutes les délibérations qui nous sont adressées. Vos propos ont été largement édulcorés dans le compte-rendu du 2 décembre, ce qui peut se comprendre effectivement en période électorale. Il est effectivement du plus mauvais effet d'afficher ce mépris insupportable à l'égard de l'opposition.

Je me demande si je ne vais pas devoir vous retourner ces invectives. Vous avez assuré que personne n'avait vu dans ce compte-rendu cette demande. En effet, je suis donc allé relire ce compte-rendu que tout le monde chez vous aurait relu attentivement, ne trouvant nulle trace de cette demande. Il apparaît bien cette demande, ne vous déplaît, lors de mon intervention en réplique à la DLH55, soit en page 7. Je vais vous la lire, cela vous évitera de retourner la chercher puisque je vous l'ai apportée. Je réagissais à la présentation de Madame Slama sur le travail d'affectation des logements sociaux. Je disais en page 7 : « Ensuite, on a une autre question qui est parfaitement hors champ de cette délibération. On aimerait avoir éventuellement un point, puisque cela appartient aussi à votre délégation, je suppose, sur les baux commerciaux qui sont gérés par les bailleurs sociaux, pour lesquels une présentation est plus que nécessaire au regard des pratiques sur la location du prix du loyer et des attributions. Je vous remercie. »

Effectivement, j'ai bien tenu ces propos. J'ai accepté, lors de cette question orale, de recevoir votre réponse écrite sur mon questionnement sur les baux commerciaux détenus par les bailleurs ou en gestion des bailleurs sociaux. J'ai accepté que ce soit par écrit. Or, à 15h30, la dernière heure à laquelle je me suis connectée à ma messagerie, je n'avais toujours pas ces éléments.

En conséquence et au regard de la transformation de vos propos dans ce compte-rendu, que vous avez validé et qui ne reflète pas la réalité de vos dires, nous voterons exceptionnellement contre ce compte-rendu.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vais d'abord laisser Monsieur Seingier prendre la parole et je laisserai répondre Monsieur Bouigue, ensuite. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

M. Matthieu Seingier, Conseiller **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Je rebondis sur les propos de Jean-Luc Romero sur le rôle de l'opposition qui n'est pas toujours facile. Il est de notre devoir, parfois, de remonter des choses qui nous gênent. Je voulais revenir sur ce terrible accident qui a endeuillé notre arrondissement. Je vous remercie d'avoir fait cette minute de silence. Évidemment, il faut penser à la victime, sa famille, ses proches. C'est une tragédie. Mais malheureusement, une tragédie peut toucher tout le monde. Je trouve que la qualification de « chauffard » peut être prématurée. Je n'enlève rien à votre sincérité sur la lutte contre les violences et évidemment, la sécurité routière concerne tout le monde. Mais jeter l'opprobre alors que les éléments que nous avons du Parquet nous indiquent que probablement, il y aurait un angle mort, probablement en tout cas, le Parquet part sur un homicide involontaire, je trouve dur de qualifier quelqu'un de coupable avant même que la justice ait fait son travail. Et surtout, cela peut occulter d'autres choses. Cela peut occulter d'autres questionnements sur l'aménagement. On ne va pas polémiquer là-dessus, et cela ne concerne pas forcément le 12<sup>ème</sup>, cela peut être un aménagement, puisque c'est un axe aussi préfectoral. On peut se poser ces questions-là. C'est ce qui devrait aussi nous interroger, pour que la sécurité routière concerne tout le monde. Donc jeter l'opprobre, j'ai trouvé cela très dur et je tenais à en faire part. Être Maire, cela oblige. Je pense qu'il faut faire attention aux choix de ses mots, puisque la tragédie concerne tout le monde. J'ai l'impression que l'on est dans une polarisation. Le chauffard est celui qui est au volant d'un véhicule à moteur, la victime étant à vélo. Je trouve un peu dangereux d'aller trop vite sur ce terrain-là, avant même que la justice fasse son travail. Si la justice fait son travail et que l'auteur est vu comme l'auteur d'une infraction, on pourra en reparler. Mais à ce stade, je tenais à dire qu'il ne faut pas jeter l'opprobre sur une personne qui à mon avis, ayant un mort sur la conscience, doit aussi être dans un état tout aussi terrible. C'est ça aussi, une tragédie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Monsieur Bouigue, pour répondre à Madame Atlan-Tapiero. Je répondrai ensuite à Monsieur Seingier. "

M. Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Madame Atlan-Tapiero, je suis surpris de vos propos, pour être très net. D'abord, si je vous avais invectivée, je pense que dans la séance du Conseil, vous me l'auriez fait remarquer. Si ce n'est pas le cas, vous auriez pu me le dire en fin de séance. Nous nous sommes croisés depuis, vous ne me l'avez jamais signalé. Je suis prêt à entendre les propos que j'aurais tenus et qui auraient été à votre endroit des invectives et à revoir ce point-là.

Sur les objets que nous vous devons, vous aviez posé une question orale à laquelle nous nous étions engagés à vous répondre. Pour cette question orale, une réponse vous a été envoyée le 15 décembre. Je m'en rappelle très bien, vous m'avez même dit « Oui, enfin c'est une réponse qui ne me satisfait pas » quand nous en avons reparlé. Je m'en rappelle et je pense que l'on pourra retrouver des traces de l'envoi d'une réponse de notre part en date du 15 décembre. Vous ne l'avez peut-être pas reçue.

Sur la question des baux commerciaux, je suis d'autant plus surpris que nous avons eu, à l'occasion d'un vœu que j'ai présenté au nom de l'exécutif, pu échanger sur les baux



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

commerciaux et principalement sur ceux qui concernent le Viaduc des Arts, sur lequel il y avait eu déjà un débat. Je suis étonné qu'il n'y ait eu sur ce sujet aucune possibilité de débattre, alors même que ceci a fait l'objet d'un débat qui nous a animés, les uns et les autres, à ce sujet. Nous étions de mémoire à l'Espace Reuilly quand nous avons évoqué ce sujet.

Je suis tout à fait prêt à entendre les propos que vous évoquez. Je ne les comprends pas.

Je finirais en disant que c'est une habitude que j'ai, depuis que je suis élu, quand le compte-rendu des séances est donné, je ne les modifie pas. Vous pouvez regarder. Madame Tapiero, les services pourraient vous le dire : je ne modifie pas mes interventions. Ce qui est là, c'est donc ce qui a été entendu dans le compte-rendu oral et qui a été transcrit. Je n'ai pas retouché mon intervention, je ne les retouche jamais depuis que je suis élu. Vous pouvez le regarder dans ces propos. Vous allez voir que parfois, cela peut être décousu, parfois maladroit, mais à aucun moment, Madame Tapiero, je ne les ai changés. Donc quand vous sous-entendez que j'ai transformé ce compte-rendu, c'est faux. Je voudrais vous le dire. En tout cas, c'est inexact : je ne l'ai pas fait.

Deuxièmement, quand vous dites que je vous ai invectivée, je ne le vois pas. Venez me dire précisément ce que je vous ai dit, qui a été considéré par vous comme invective et je pourrais l'entendre. Quant au débat sur les baux commerciaux, nous l'avons eu. Donc je suis surpris sur ce point-là.

Voilà les points que je voulais rétorquer sur ce point, mais il ne me semble pas vous avoir invectivée, comme vous le dites dans vos propos. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bouigue. Je ne sais pas si c'est de la maladresse ou de l'indécence, mais pour moi, un chauffard est une personne qui ne respecte pas le Code de la route. Donc si vous me prouvez qu'effectivement, le sas vélo a été respecté, que le tourner à droite est une priorité pour les piétons et les cyclistes qui passent, dont acte. Chacun effectivement, je l'éprouve tous les jours moi-même sur un vélo. La mise en danger, je la connais quotidiennement, mais vraiment quotidiennement. Parce que tout le monde s'arrange avec le Code de la route. Effectivement, un tourner à droite, oui on est prioritaire. On est derrière un volant et on a un gros camion. C'est effectivement le jour où une cycliste a été tuée. Vous savez quoi ? Oui effectivement, c'est plus souvent les femmes cyclistes qui sont tuées. Et vous savez pourquoi ? Parce qu'elles respectent le Code de la route, parce qu'elle était au feu rouge. Elle n'a pas pris le feu rouge. J'étais sur place ce matin et j'éprouve suffisamment effectivement les rues du 12<sup>ème</sup> pour connaître particulièrement tous les points noirs. Avoir cette indécence, Monsieur Seingier, je ne pensais pas que ça allait venir de vous.

Mais c'est comme ça. Et comme vous l'avez rappelé, c'est un axe PP. Le préfet de police s'est opposé à tout aménagement cyclable qui lui revient. C'est un véritable fléau. Effectivement, en venant ici, j'ai encore constaté trois mises en danger.

Effectivement, on peut dire que ce monsieur n'est pas un chauffard, il n'a juste pas respecté le Code de la route. Voilà. Dont acte. Vous pourrez continuer vos petites, comme vous le faites à chaque fois, polémiques sur les réseaux. C'est bien, cela vous fait de la visibilité. Mais pour moi, quand même, j'étais là ce matin et je vous assure, en plus un 27 janvier, je vous assure que c'était vraiment dramatique. Merci.

Madame Montandon, vous n'étiez pas inscrite. Je vous en prie. Après, vous direz que je ne suis pas démocratique. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"En effet, au nom de notre groupe, nous déplorons ce drame qui est terrible, qui est arrivé aujourd'hui. Nos pensées vont à la famille bien sûr de la victime, à tous ses proches. Nous leur adressons nos condoléances les plus sincères. Mais je ne peux pas vous laisser dire à Monsieur Seingier qu'il est indécent ou qu'il est maladroit. Sachez que ce qu'il a exprimé, ça a été aussi dit par beaucoup de personnes. Pourquoi? Parce qu'en fait, on ne connaît pas encore les circonstances. Peut-être que vous êtes allée sur place, je suis aussi allée sur place. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je ne vous ai pas vue. "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Non, parce que je ne suis pas prévenue aussi vite que vous, Madame la Maire. Cela fait partie aussi de l'opposition, parce que vous pensez que l'on sait tout, mais ce n'est pas le cas. C'est quand l'article du Parisien est sorti et quand j'ai pu le voir.

Mais je suis allée quand même sur place pour essayer de voir les commerçants. Je ne sais pas si vous étiez sur place au moment de l'accident, si vous avez vu vraiment ce qu'il s'est passé, de vos yeux. Mais je pense que tant que l'enquête n'est pas faite, en effet, il faut qu'elle fasse la lumière là-dessus. On ne peut pas en effet jeter l'opprobre lorsqu'on ne sait pas ce qu'il s'est passé. Le mot « chauffard » que vous avez utilisé dans vos Tweets ou encore aujourd'hui, en effet, pour un chauffeur qui je crois a été décrit en état d'ailleurs de choc, qui lui aussi va porter un mort sur la conscience toute sa vie, il faut attendre. Il faut être approprié. Vos propos de « chauffard » ne sont pas appropriés et votre réaction face à Monsieur Seingier ne l'est pas non plus.

Une enquête va être faite et les responsabilités vont être en effet dites. L'embranchement de la rue de Reuilly et du boulevard Diderot est noté en effet comme anxigène pour les usagers. Lorsque vous regardez des cartes qui sont faites d'ailleurs par des associations d'usagers, même de cyclistes, il y a des points rouges parce qu'il est noté comme dangereux. Et pourtant, les aménagements sont assez récents. La mandature précédente, c'était boulevard Diderot. Cette mandature, il y a eu en effet des aménagements qui ont été réalisés rue de Reuilly. Il y a certainement des améliorations à faire. On est tous conscients que protéger les usagers, tous les usagers, est en effet une priorité absolue. Mais, je pense, la décence est justement d'attendre d'avoir une enquête qui va être faite et ses conclusions.

Puisque finalement, on est aujourd'hui à rappeler les accidents graves, terribles, dramatiques qu'il y a dans l'arrondissement. Je voudrais avoir une pensée pour un accident qui a été assez éludé. Il est vrai qu'il est arrivé pendant les vacances d'été, mais le petit garçon de 3 ans qui s'est fait renverser par un camion de ramassage de poubelles et qui est mort. Je voulais avoir une pensée pour sa famille, on ne l'a jamais fait en Conseil. Il est vrai que c'est tombé pendant l'été, mais je voulais vraiment avoir une pensée pour sa famille, pour sa maman qui était une jeune infirmière, qui venait d'être diplômée, pour sa grand-mère qui s'en occupait tous les jours. Cette famille était dans une grande détresse.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

C'est terrible, ce sont des accidents hélas qui arrivent. Je ne sais pas d'ailleurs si l'enquête a révélé les responsabilités pour ce drame survenu. Je voulais avoir une pensée aussi pour cette famille, parce que nous n'avons pas eu l'occasion de l'évoquer dans ce Conseil d'arrondissement. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous rassure, j'étais également sur place et auprès de la famille. "

Personnes présentes à la séance du mardi 2 décembre 2025 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 27 janvier 2026.

Mme Atlan-Tapiero, M. Bonnet-Oulaldj, M. Bouigue, Mme Charnoz (pouvoir donné à M. Tabacchi), Mme Comushian (Pouvoir donné à M. Bonnet-Oulaldj), M. Delmestre, Mme Derenemesnil, Mme Havet, Mme Kopoka (pouvoir donné à Mme Taïeb), Mme Marcin (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), M. Margain, M. Marque (pouvoir donné à M. Delmestre), Mme Montandon, M Paris, Mme Pierre-Marie, M. Piquemal, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rousseau, M. Seingier, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 24 dont 4 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-002)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n° 122026-004 : Adoption de la Procédure d'Urgence.

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous passons à l'adoption de la procédure d'urgence. Madame Corinne Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette approbation. "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Oui, merci Madame la Maire. Cela ne doit pas vous étonner, comme à chaque fois, nous nous élevons contre ces procédures d'urgence, sachant qu'il se passe un temps assez long entre deux Conseils et que tout peut être prévu. Mais décidément, jusqu'à la fin, on aura eu le droit à ces procédures d'urgence.

En conséquence de quoi nous voterons contre toutes les délibérations contenues dans cette procédure d'urgence.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Atlan-Tapiero. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont 7 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 05
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-003)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n° 122026-003: Mise à disposition à titre gratuit **d'un terrain à usage de jardin** partagé, situé au 22/26 rue Georges et Maï Politzer Paris 12<sup>ème</sup> - **Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Les amis du jardin de Catherine"**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Désormais, nous abordons la mise à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 22/26 rue Georges et Maï Politzer Paris 12<sup>ème</sup>. Convention d'occupation et d'usage du domaine public avec l'association "Les amis du jardin de Catherine".

Madame Havet pour nous la présenter. "

Madame Manon Havet, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération, que je vous propose de voter, porte sur l'autorisation de la signature d'une nouvelle convention d'occupation et d'usage pour le jardin partagé « Le jardin du 12 » qui est situé rue Georges et Maï Politzer. La convention sera avec l'association « Les amis du jardin de Catherine » qui vient remplacer ESPEREM, qui assurait la gestion du site depuis 2009, mais qui l'assurait déjà en cohabitation en quelque sorte avec l'association Les amis du jardin de Catherine, qui y jardinait déjà notamment le weekend.

Les amis du jardin de Catherine reprendront à temps complet, si vous votez cette délibération, la gestion de ce jardin et s'engagent à respecter la charte main verte, à avoir une gestion écologique du lieu sans pesticides ni engrais chimiques, d'assurer également l'ouverture au public et l'animation participative.

L'association souhaite vraiment poursuivre les actions déjà engagées avec du jardinage qui se fait vraiment collectivement, avec notamment au niveau écologique des pratiques de type permaculture. Elle souhaite renforcer encore l'ouverture sur le quartier et le lien social.

Dans cette volonté, elle souhaite vraiment permettre certaines choses, tel que l'accès ponctuel à la crèche Politzer, qui se trouve à proximité immédiate. Elle souhaite aussi étudier la possibilité de poser des panneaux solaires.

Ce sont plein de grands projets, une continuité, mais aussi une nouvelle dynamique, puisque nous avons une nouvelle équipe à la tête du jardin qui est vraiment très désireuse de poursuivre tous les projets au sein de ce jardin partagé. Je salue vraiment leur enthousiasme et leur esprit très collectif.

Je vous invite à voter cette délibération. Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Havet. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-004)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DAE20260029: Pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17 648 485 euros.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DAE29 : pieds d'immeubles de programmes de logements sociaux d'Elogie-Siemp : garantie à hauteur de 50 % du service des intérêts et de l'amortissement d'un emprunt de 17 648 485 euros.

Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Bouigue va nous la présenter. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. La délibération 2026 DAE29 vise à accorder la garantie de la Ville de Paris à un emprunt bancaire contracté par Elogie-Siemp afin de financer des locaux commerciaux réalisés en 2025, et cela dans plusieurs programmes de logements sociaux parisiens. Ces locaux, situés en pied d'immeuble, sont destinés à être commercialisés par le GIE Paris Commerces, acteur principal, central de la politique municipale de revitalisation commerciale. L'emprunt concerne une garantie à 17 648 485 euros souscrite le 20 août 2025 auprès de la Banque Postale pour une durée de 20 ans, compte tenu de l'intérêt général de ces projets tant en matière de soutien aux commerces de proximité que d'animation urbaine et de qualité de vie dans les quartiers. Il est proposé que la Ville de Paris apporte sa garantie à hauteur de 50 %, soit un peu plus de 8 800 000 euros pour le service et les intérêts de l'amortissement du prêt.

La délibération autorise également la signature de la convention de garantie correspondant entre la Ville et Elogie-Siemp.

Dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, l'opération concernée concerne un programme situé au 14-16 rue du Rendez-vous, qui est au départ un projet de logements sociaux et qui comprend 2 locaux commerciaux en pied d'immeuble financés dans le cadre du prêt global à hauteur de 2 324 659 euros. Cette implantation participe directement à la structuration d'une offre commerciale dans le quartier en favorisant l'installation d'activités de proximité adaptées aux besoins des habitants et en renforçant l'animation urbaine autour d'un axe commerçant important de l'arrondissement.

Voici pour aller vite, Madame la Maire, mes propos liminaires. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Bouigue. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Monsieur Bouigue, je voulais vous demander : pourquoi la Ville de Paris a investi 2 324 000 euros pour acquérir ce rez-de-chaussée, qui est vacant depuis d'ailleurs son acquisition ?



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026 – 19H

Vous avez dit de façon très rapide que c'est la stratégie commerciale de diversification. Je ne sais pas si vraiment, vous croyez à ce que vous venez de dire. Je comprends qu'il y ait parfois des préemptions de rez-de-chaussée qui soient faites lorsqu'il y a des mono activités, dans le but de diversifier. C'est d'ailleurs souvent la politique qui a été faite dans le 11<sup>ème</sup> ou même dans le 12<sup>ème</sup> à Montgallet, quand à un moment donné, il n'y avait que des commerces d'une seule catégorie et qu'il y avait besoin en effet de pouvoir diversifier avec certains commerces de bouche. Cela peut se comprendre aussi lorsqu'il y a de très fortes vacances dans une même rue. On se dit « La Ville va acquérir et peut-être qu'elle va réussir à mettre un peu plus d'activité. » Mais la rue du Rendez-vous, certes on le sait, les commerces souffrent beaucoup de baisse d'activité, ils nous le disent. Mais enfin, il n'y a quand même pas beaucoup de vacances dans cette rue. Du moins, ils luttent pour qu'il n'y en ait pas. Si ce n'est peut-être la vacance dans le bien que vous avez acquis pour une somme tout de même qui est loin d'être négligeable. D'ailleurs, quand on regarde, c'est l'une des plus importantes par rapport à d'autres investissements qui ont eu lieu dans la liste qui doit rassembler environ une vingtaine de lieux, dans d'autres arrondissements.

Il n'y a donc pas forcément un besoin de diversification, pas forcément un problème de mono-activité, de vacances on va dire plus importantes qu'ailleurs.

Vous avez dit que le but au début, c'était d'avoir des logements sociaux. Je veux bien que vous reveniez dessus, parce que je n'ai pas bien compris. Je ne pense pas que vous avez acquis des rez-de-chaussée pour les transformer en logements sociaux. Pourriez-vous m'en dire un peu plus? Je ne comprends pas cette stratégie pour ce bien. En plus, il est en vacance. Finalement, cela n'améliore pas la condition de la rue, cela ne permet pas finalement de répondre à l'objet peut-être de l'acquisition. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Monsieur Bouigue ? "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseiller de Paris :

"Merci Madame Montandon pour votre question. Peut-être que Madame Slama voudra aussi répondre, parce qu'il y a une partie de préemption qui concerne une action d'Elogie-Siemp, qui est un bailleur social de la Ville et qui effectivement, a racheté des locaux à cette adresse.

Je voudrais juste revenir sur ce que vous dites. Sauf erreur de ma part, quand on tape sur Google – et c'est confirmé par nos visites régulières aux commerçants – le 14 rue du Rendez-vous, je crois que c'est la pharmacie. Le 16 rue du Rendez-vous, il me semble que c'est le chocolatier. "

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, **Conseillère d'arrondissement :**

"C'était un salon bien-être, etc., qui a été transformé le temps des travaux en base vie de chantier, pour éviter justement une emprise sur l'espace public qui viendrait bien évidemment perturber l'activité commerciale de la rue. C'est pour cela que nous avons préféré utiliser ce local pendant toute la période du chantier pour y installer la base vie des ouvriers.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Pour autant, derrière – et je le sais, puisque j'ai parlé avec les commerçants de la rue du Rendez-vous -, il y a plusieurs projets, dont un très sérieux, qui intéressent aussi le bailleur pour être mis dans ce local demain, pourquoi pas, une extension de l'un des commerçants à proximité. Voilà pour vous répondre très précisément sur le sujet. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. Monsieur Bouigue? "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Pour compléter, Madame Montandon, il y avait même la possibilité d'étendre la surface du chocolatier à l'intérieur de la cour, mais ce local disposé à cet endroit sera probablement le local du gardien qui va s'occuper des résidences qui seront construites. C'est notamment une information que je vous complète.

Je ne crois pas que l'on ait un phénomène à cette adresse-là d'une vacance. Par contre, qu'il y ait une stratégie de la Ville qui, lorsqu'elle achète des immeubles et qu'elle en fait des logements sociaux, a derrière une volonté de pouvoir mettre en cohérence et d'acquérir les pieds d'immeubles commerciaux, je pense que c'est une politique qui est cohérente de la part de la Ville. Par ailleurs, cela participe aussi effectivement à redynamiser et à diversifier l'offre. Dans une rue comme la rue du Rendez-vous où il y a eu quelques soucis avec notamment des reprises dans le cadre du secteur privé, on imagine que ces locaux commerciaux de bailleurs pourront réussir à travailler sur une moindre vacance et à travailler sur la diversité maintenue dans l'offre commerciale dans la rue du Rendez-vous.

Encore une fois, les adresses concernées hormis un local sont actives. Il y a un local au milieu et il y en a un derrière qui aurait pu être aussi un local commercial, mais qui sera probablement transformé pour des besoins qui sont ceux d'une résidence. Le fait d'avoir un gardien est toujours plutôt utile, notamment dans le cadre des logements sociaux.

Encore une fois, je ne vois pas où il y a une mauvaise stratégie. On peut toujours interroger, mais en l'occurrence, je pense que c'est plutôt une délibération qui va dans le bon sens par rapport à ces deux locaux commerciaux dans la rue du Rendez-vous. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bouigue. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-005 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

**Délibération n°DASCO2026011**: Révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DASCO 11 : révision de la sectorisation des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2026-2027. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Je vais d'abord laisser Madame Rocca vous la présenter. "

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Cette délibération porte sur les évolutions de la sectorisation scolaire à Paris pour la rentrée 2026-2027. Comme vous le savez, la sectorisation correspond à la détermination d'une zone de recrutement propre à chaque école ou collègue public parisien. Les enfants qui résident à l'intérieur de cette zone ont vocation à fréquenter cette école, ce collège. Il s'agit d'une compétence de la Ville en liaison évidemment avec les Mairies d'arrondissement.

Le travail mené dans le cadre de la révision de la sectorisation vise à faire correspondre au mieux les capacités d'accueil de chaque établissement avec le potentiel d'élèves qui résident dans chaque périmètre scolaire de l'arrondissement, ce que nous appelons généralement chaque quartier, et les adapter aux évolutions démographiques.

Des modifications de périmètres – on en a déjà parlé sous cette mandature – peuvent être notamment proposées lorsqu'un décalage est constaté entre l'estimation initiale des effectifs et les capacités d'accueil d'un établissement, et que celui-ci ne peut donc trouver de réponse par une mesure de carte scolaire qui relève de l'Éducation Nationale, ouverture ou fermeture de classe.

Ces modifications s'appliquent aux nouveaux entrants, petite section et CP. Évidemment on ne met pas d'élèves dehors dès qu'il y a une modification de sectorisation.

Sur les critères, je vous le rappelle, le confort des familles : on n'envoie pas des familles à l'autre bout de l'arrondissement sous prétexte de faire une adaptation comptable des effectifs. Le renforcement évidemment des liaisons pédagogiques maternelle-élémentaire, mais aussi élémentaire-collège. C'est pour cela que toutes les réunions de concertation se déroulent en lien avec les communautés éducatives, les directions d'écoles et les directions de collèges. Puis évidemment, la recherche de la mixité sociale et scolaire dont on sait le bénéfice pour tous les élèves.

Dans cette délibération, cela concerne plusieurs arrondissements. Pour ce qui concerne notre arrondissement, le 12<sup>ème</sup>, deux secteurs sont concernés par des ajustements de sectorisation pour la rentrée prochaine : le secteur des écoles Marsoulan, Picpus, dans ce cas-là pour une harmonisation des liaisons pédagogiques, maternelles et élémentaires, des demandes qui relevaient notamment des familles et des directions d'école avec lesquelles nous avons travaillé. Le deuxième secteur est celui des écoles du 27 et du 57 Reuilly pour un rééquilibrage des effectifs et là aussi, à la demande et en concertation avec les 3 directions d'écoles et les inspections de circonscription pour l'Éducation nationale.

Je me tiens évidemment à votre disposition pour tout détail complémentaire. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Rocca. Madame Atlan-Tapiero? "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Merci Madame Rocca de cette présentation. Ma question est très simple : je voudrais savoir combien d'élèves cela concerne. Est-ce que l'on pourrait avoir les effectifs de ces écoles qui ont amené effectivement à ces déplacements d'élèves? "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. Madame Rocca pour vous répondre. "

Madame Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

"Pour le secteur des écoles Marsoulan Picpus, cela va concerner 31 élèves sur 5 ans. Parce que comme vous le savez, quand on fait des modifications de sectorisation, on fait travailler le bureau de la prévision scolaire sur des effectifs sur un cycle entier.

Sur le deuxième secteur des écoles 27, 57 Reuilly, cela va concerner 40 élèves sur 5 ans avec potentiellement, selon les prévisions du bureau scolaire, 7 élèves de CP à la rentrée 2026. Mais si vous le souhaitez, on vous enverra le détail de ces mesures et les effectifs par école.

Effectivement, sur le 27 et le 57 par exemple, vous le savez, quand on a livré la caserne de Reuilly, c'est le 27 qui a explosé. On a fait une modification de sectorisation pour décharger sur les LM 57. Sauf que maintenant, il y a une poussée démographique sur les 57 alors que les générations qui sont arrivées ne sont plus en élémentaire sur le 27. Effectivement, on fait un ajustement et vraiment, j'insiste, en conservant les liaisons pédagogiques. On a même été pousser extrêmement loin avec les directions d'écoles pour vérifier que les trois écoles auraient un IPS identique, la même mixité sociale des scolaires, ce qui était quelque chose d'important et de légitimement important pour les directions d'écoles. On a vraiment fait ce travail extrêmement fin avec 3 scénarios qui ont été étudiés, présentés, retravaillés finement.

On vous enverra tout cela sur les effectifs pour que vous ayez une vision plus précise. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Rocca. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-006 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DDCT20260007: Subventions (7 000 euros) à deux associations pour le financement de trois projets pour les quartiers politique de la Ville Parisiens - 1<sup>ère</sup> enveloppe pour le 12<sup>e</sup> arrondissement le Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"J'ai une proposition de regroupement, pour savoir si vous l'acceptez, de la DDCT7, DDCT15 et DDCT22, puis de la DEVE11 et de la DEVE12 ensuite. Est-ce que vous en êtes d'accord, Madame Slama? "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Je ne me questionne pas, je fais part à chacun d'un projet qui me paraît important. C'est mon droit, je crois, Madame Tapiero. Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Madame Slama, je vous écoute. "

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Merci, Madame la Maire. Quel plaisir et quelle fierté aussi d'avoir ce soir plusieurs délibérations qui démontrent qu'avec de la volonté politique, de l'engagement, de la constance, on peut améliorer concrètement la qualité de vie des habitants d'un quartier qui cumulent tant de difficultés!

Vous le savez, le quartier de la Porte de Vincennes, qui compte près de 5 000 habitants, est composé à plus de 95 % de logements sociaux. Le taux de chômage est de 19 %, le taux de familles monoparentales est également très important : 48 %, dont 29 % considérés comme fragiles.

On y constate aussi une surreprésentation à la fois des jeunes de moins de 25 ans et de personnes âgées de plus de 65 ans.

Le taux de pauvreté avoisine les 25 %. On note une très forte proportion de quotients familiaux entre 1 et 4.

Forts de ces constats et au plus près du terrain, depuis le début de cette mandature, nous avons agi et œuvré pour que les habitants de ce quartier puissent bénéficier des mêmes chances que tous les habitants du 12<sup>ème</sup> de vivre une vie digne dans un environnement de qualité et en bénéficiant d'outils et de dispositifs pour leur donner les mêmes chances que tout à chacun.

En tant que Maire du quartier Bel-Air Nord, dont fait partie le quartier de la Porte de Vincennes, je suis très fière de ce que nous avons commencé à accomplir avec l'ensemble des élus de la majorité mobilisés et en premier lieu, vous bien sûr, Madame la Maire, mais aussi tous les partenaires. Progressivement, on voit bien que notre action et notre travail collectif sont en train de porter leurs fruits sur ce quartier. Je le dis souvent, sur ce quartier, notre action est globale et nous faisons feu de tout bois : réhabilitation Plan Climat, de très nombreux immeubles sociaux du quartier, rue aux enfants Lamoricière, avec bien sûr l'installation de la Ludomove, combat important pour retisser le lien social et changer les usages de la rue. Réhabilitation thermique des écoles, récemment rebaptisées d'ailleurs Léonie Wanner et Robert-Jean Longuet. Installation du club de prévention



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026 – 19H

Jeunesse feu vert, végétalisation et apaisement du boulevard Carnot, installation de l'école du design et d'architecture, l'École Bleue. Création d'un nouvel équipement sportif dont Madame la Maire, vous allez nous parler dans quelques instants. Multiplication aussi de projets associatifs pour animer le quartier et proposer des activités culturelles qui bénéficient d'ailleurs de diverses subventions pour réaliser leurs projets. C'est l'objet de la DDCT7 et de la DDCT15. Et puis mise en place des tandems culture, c'est l'objet de la DDCT22. Je vous rappelle que le tandem culture est un dispositif du pack parisien pour les quartiers populaires qui vise à associer un quartier populaire à une structure culturelle parisienne pour un partenariat qui est bénévole, à long terme, puisqu'il s'agit de conventions de plus de 3 ans.

Il vise à proposer une offre culturelle qualitative pour les habitants, à leur proposer des places de spectacles, la mise en place d'ateliers, de pratiques artistiques, la visite de lieux, des rencontres avec des acteurs du monde culturel.

Vous le savez, la Mairie du 12<sup>ème</sup> a choisi d'associer le quartier de la Porte de Vincennes avec le Théâtre de la Concorde, et nous en sommes particulièrement fiers.

Comment terminer cette énumération rapide de notre action dans ce quartier de la Porte de Vincennes sans évoquer la création au 15 Carnot d'un nouvel espace de proximité pour répondre aux différents besoins des habitants? C'est d'ailleurs dans ce cadre que s'inscrit la délibération DSOL10, qui nous est soumise ce soir. Cet espace, je le rappelle, accueillera dans ses étages des services de la Ville, notamment ceux de la police municipale. Le rez-de-chaussée sera dédié à des associations ouvertes sur le quartier. L'association AccessiJeux occupera ainsi la moitié de ce rez-de-chaussée pour y créer tout simplement la plus grande ludothèque accessible de France. Elle aura vocation à accueillir les personnes en situation de handicap, mais également dans un esprit de mixité bien sûr tous les publics : enfants, jeunes, familles et seniors. La fin des travaux est prévue pour avril 2026. Nous avons tout à fait hâte de pouvoir en bénéficier collectivement.

C'est pourquoi la délibération DSOL10 propose le versement ce soir d'une subvention de 100 000 euros pour l'équipement exemplaire en termes d'accessibilité de cette ludothèque.

Je vous remercie. Je vous appelle bien sûr à voter unanimement ces délibérations. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup pour votre enthousiasme, Madame Slama. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-007 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DDCT20260015 : **Mise en œuvre du Pacte Parisien des Quartiers Populaires –** Subventions de fonctionnement (113 970 euros) à vingt-cinq associations pour le financement de vingt-sept projets dans les quartiers populaires.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-008 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DDCT20260022: Convention de partenariat entre la Ville de Paris et **l'Établissement Culturel Le Théâtre de la Concorde, dans le cadre du Pacte Parisien pour les quartiers Populaires**.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-009 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DEVE20260011: Subventions versées à cinq associations pour des projets **d'insertion professionnelle par l'entretien** de la Petite Ceinture ferroviaire dans les 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris **et d'équipements sportifs dans le** 13<sup>e</sup> arrondissement.

(DELIB 12-2026-010 AVIS)

Délibération n°DEVE20260012: **Subventions à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts dans les 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements de Paris.**

(DELIB 12-2026-011 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Je vous propose maintenant de regrouper la DEVE11 et la DEVE12. Comme Monsieur Franck Margain, vous êtes inscrit sur ces deux délibérations, est-ce que vous acceptez ce regroupement ? Oui, merci beaucoup. Monsieur Tabacchi, c'est à vous. "

Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"J'allais dire que presque tout est dit. Il s'agit de subventions versées à des associations pour des projets d'insertion professionnelle. On peut catégoriser ces actes d'insertion professionnelle selon deux thèmes : cela peut être l'entretien horticole d'équipements sportifs dans le cadre de la DEVE12 et des actions d'insertion professionnelle dans le cadre de l'entretien des linéaires de la Petite Ceinture dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Les associations concernées dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, dans le cadre de la DEVE11, est l'association Interface Formation pour l'entretien des linéaires de la Petite Ceinture. Le montant de la subvention s'élève à 74 000 euros.

Dans le cadre de la DEVE12, c'est-à-dire l'action d'insertion professionnelle pour l'entretien horticole d'équipements sportifs dans le 12<sup>ème</sup> et un petit peu dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement, le montant de la subvention s'élève à 90 000 euros.

Voici en résumé les éléments que nous souhaitons vous exposer. En rappelant que tout de même, la politique d'insertion par l'activité à l'emploi est un marqueur de notre politique parisienne. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Tabacchi. Monsieur Margain, c'est à vous. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Monsieur Tabacchi, c'est une délibération que j'ai souhaité reprendre groupée qui illustre encore une fois la limite des cahiers des charges très déconnectés de la réalité du terrain et particulièrement pour la Petite Ceinture et sur les espaces végétalisés, des terrains sportifs. Ce sont souvent des espaces très contraints, très fragiles soumis à des usages multiples quelquefois conflictuels comme sur la Petite Ceinture. Or, ce cahier des charges que nous lisons



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

dans le rapport se contente d'objectifs vagues, sensibilisation, animation, appropriation citoyenne. Sans traduction terriblement opérationnelle. Résultat : des actions qui sont assez standardisées, qui sont pensées de manière un peu théorique d'ailleurs, sans prise réelle sur les problématiques locales.

Malgré des financements récurrents, ces résultats qui sont observables sur la Petite Ceinture comme sur ces espaces des terrains sportifs ont un faible impact écologique. Ils ont hélas une faible appropriation par les riverains. On s'aperçoit que l'amélioration de l'entretien, de la sécurité d'usage est extrêmement moyen.

Le décalage entre les montants engagés et les effets constatés interrogent très sérieusement sur l'efficacité de ces subventions.

Alors oui, ces cahiers des charges pour les arrondissements sont un peu les mêmes. Les lieux sont particuliers. La portion de la Petite Ceinture qui traverse le 12<sup>ème</sup> n'est pas tout à fait la même que celle au nord de Paris, comme d'ailleurs les terrains sportifs de notre arrondissement. Ces actions pourraient être finalement transportées à n'importe quoi. On voit très bien une absence de rigueur sur ce que vous demandez aux associations. C'est une approche un peu hors-sol, ce sont des projets vitrines qui sont davantage conçus pour répondre à une ligne politique générale que pour résoudre des problèmes réels.

Je dirais que ces échecs sont constatés que ces cahiers des charges ne tirent pas d'enseignement. Ce sont des résultats insuffisants. On reconduit des dispositifs qui pourtant ont démontré des limites. On pourrait les ajuster, on pourrait augmenter les exigences, on pourrait faire des évaluations indépendantes, rien.

En conclusion, je dirais que sur la Petite Ceinture, comme pour les espaces des terrains, ces délibérations financent des actions qui sont peu gérées, mal mesurées, avec peu d'exigences. Encore une fois, je trouve que le lien entre argent public engagé ne reflète pas les évaluations concrètes que nous pourrions exiger, que les riverains seraient en droit d'attendre.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Margain. Tout en finesse. Monsieur Tabacchi pour vous répondre. "

Monsieur Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

"Beaucoup de paroles, beaucoup d'anathèmes, mais aucun élément chiffré, aucun élément caractéristique mesurable ne se porte dans vos propos. Logiquement, lorsque l'on met en cause, on amène des éléments en chiffres. Vous donnez un avis, c'est votre droit, c'est le droit de l'opposition. C'est un avis, mais permettez-moi de dire qu'il n'est pas supporté par des éléments concrets et intangibles.

Par contre, ce qui existe, c'est ce que l'on a vu dans notre dossier : c'est-à-dire les fiches de présentation des différentes associations. Par exemple, pour l'association Interface Formation qui va intervenir dans le cadre de la DEVE11, on a la description de l'association, on a également la description synthétique du projet. C'est en bas de la page 1. Vous dites, Monsieur Margain, qu'il n'y a rien, que c'est insuffisant et qu'il y a une absence de rigueur dans ce qui est demandé aux associations. En l'occurrence, dans le document complémentaire, on a des éléments qui sont mis en évidence. On retrouve cela sur l'association Études et chantiers qui va intervenir sur la DEVE12,



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

avec également la présentation générale, les personnes bénéficiaires, la description synthétique du projet, l'objectif du projet, les moyens humains mobilisés, la présentation juridique du partenaire, le rappel des agréments, le rappel des modalités de contrôle et d'utilisation de la subvention, ainsi que les subventions ultérieures de la Ville de Paris accordées à cette association. Nous avons des éléments objectifs qui sont contenus dans le dossier qui nous a été fourni. Vos propos ne sont pas étayés.

J'aime bien la citation de Descartes : « Le vrai, c'est ce qui est vérifiable. » Or, dans ce que vous dites, rien n'est vérifiable donc rien n'est vrai. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Tabacchi. Il faudrait peut-être l'inviter à nos visites avec effectivement les associations d'insertion. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DFA20260006 : Concession de **travaux relative à la rénovation et l'exploitation** du Chalet des Iles Daumesnil, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - Déclaration sans suite.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons à l'examen de la DFA6 : concession de travaux relative à la rénovation et l'exploitation du Chalet des Iles Daumesnil, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - Déclaration sans suite.

Monsieur Margain, vous êtes également inscrit sur cette délibération. C'est Monsieur Bouigue qui va nous la présenter. "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. La délibération 2026 DFA6 concerne la concession de travaux relative à la rénovation et à l'exploitation du Chalet des Iles Daumesnil, établissement appartenant à la Ville de Paris, situé sur l'île de Reuilly au cœur du Lac Daumesnil, dans le Bois de Vincennes dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Ce site, comme vous le savez, est vacant depuis septembre 2024, à la suite de la liquidation judiciaire de la société SAS COMA, titulaire de la précédente concession qui avait été attribuée en 2022.

Afin d'assurer une occupation transitoire du lieu, la Ville avait lancé en novembre 2024 une procédure qui visait à conclure une convention d'occupation temporaire du domaine public pour une durée de 30 mois. Cette première démarche s'est toutefois révélée infructueuse.

Dans un second temps, une nouvelle consultation a été engagée le 28 août 2025 pour l'attribution d'un contrat de concession de travaux portant sur la rénovation et l'exploitation de l'établissement. À l'issue du délai imparti, 3 candidatures ont été déposées. L'une a été jugée irrecevable, une autre incomplète, faute d'avoir été complétée dans les délais requis. Une seule candidature complète a donc pu être examinée.

Cette situation ne reflète bien évidemment pas le niveau de concurrence attendu lors de la préparation de la consultation ni l'intérêt manifesté initialement par les opérateurs économiques. Elle ne permet pas en l'état d'assurer une concurrence réelle ni d'apprécier de manière satisfaisante la pertinence de la proposition reçue. Ces circonstances constituent dès lors un motif d'intérêt général justifiant la renonciation à la procédure de passation et conformément à la jurisprudence du Conseil d'État, cette décision n'ouvre pas droit à indemnisation pour les candidats.

La délibération propose donc de déclarer la procédure sans suite, en raison de l'insuffisance de concurrence et d'autoriser la Maire de Paris d'autre part à en informer les candidats, conformément aux dispositions du Code de la commande publique. Elle prévoit également la possibilité de relancer ultérieurement une nouvelle consultation avec un cahier des charges plus clair, susceptible d'être remanié afin de tenir compte des causes identifiées et de la faible attractivité du dispositif pour la Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement. C'est bien évidemment une décision importante, puisque cet établissement est important à la fois dans sa situation géographique, mais aussi parce qu'il permet demain de pouvoir garantir à la fois une exploitation, mais aussi une exploitation qualitative qui respecte les exigences économiques, environnementales et patrimoniales de la Ville de Paris.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Voici l'intérêt que nous poursuivons à travers cette délibération. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Bouigue. Monsieur Margain, c'est à vous. "

M. Franck Margain, Conseiller de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur Bouigue. Ce dossier du Chalet des Iles est devenu un cas d'école de l'improvisation. Après des années d'errance, d'appel à projets avortés, de communications avec beaucoup d'insatisfactions d'ailleurs, la Ville de Paris réussit l'exploit de conclure par un abandon simple, faute de concurrence. Une seule offre, rideau, circulez. Cette issue n'a pourtant rien d'un accident. Elle est le résultat prévisible d'une gestion idéologique, rigide, dissuasive, dogmatique, où la Ville empile des contraintes administratives, des exigences financières, déconnectées du réel et un flux juridique, tout en faignant de s'étonner que les candidats ne se bousculent pas.

À force de transformer ce lieu emblématique en parcours d'obstacles bureaucratique, il n'en restait qu'un seul téméraire.

Le dossier du Chalet des Iles est l'aboutissement logique d'années de gestion erratique, fermetures prolongées, procédures relancées, puis modifiées, appels à projets successifs, pas de cap clair, on l'a dénoncé ici de nombreuses fois. On l'a dénoncé aussi au Conseil de Paris de nombreuses fois. Et puis des appels à projets qui avaient des exigences sans cesse durcies. La Ville a elle-même fragilisé l'attractivité du site.

Vous vous trouvez dans une position ubuesque, d'être obligés de refuser l'unique offre après avoir tout fait pour raréfier les candidats. C'est tout de même extraordinaire. C'est le reflet d'un aveuglement, quelquefois mélangé d'incompétences. C'est une faille plutôt politique. Le patrimoine parisien n'a pas besoin de slogan, mais de pragmatisme. Or, la Ville préfère laisser un site remarquable s'enliser plutôt que d'assumer des choix et d'adapter son cadre d'action à une réalité économique. Les Parisiens sont négligés. Un lieu fermé, une image dégradée, des années perdues, une municipalité qui se défausse de ses responsabilités en invoquant des principes qu'elle a elle-même rendus inapplicables. Le Chalet des Iles n'est plus un équipement, c'est devenu un symbole : celui d'une gestion municipale qui confond exigence avec paralysie et intérêt général avec posture.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Margain. Cela fait plaisir de vous voir en si grande forme. Monsieur Bouigue ? "

Monsieur Richard Bouigue, Premier adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"Merci Monsieur Margain pour votre propos, d'abord qui je trouve, est bien évidemment complètement dénué d'idéologie. La Ville de Paris fait de l'idéologie et vos propos n'en font pas, c'est évident. Bref, premier point.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Deuxième point : je ne vois pas en quoi il y a tout ce que vous avez évoqué d'accumulation de complications bureaucratiques, administratives et autres. Nous avons un site qui est particulier. Il est certes remarquable, mais il oblige une exploitation économique qui doit tenir compte de l'environnement dans lequel il se trouve et notamment du patrimoine, à la fois historique, écologique qui est sur place. C'est peut-être cette exigence qu'a la Ville, qui est de maintenir un lieu dans sa particularité, dans son environnement, qui fait qu'à un moment donné, nos appels à projets ou nos procédures sont exigeantes en la matière.

Vous dites que nous manquons de pragmatisme. Je ne pense pas, puisque nous avons essayé par diverses procédures de réengager une installation à la fois provisoire, et puis une autre plus durable sur ce site. Nous avons même aujourd'hui l'idée que peut-être certains points pourraient être encore améliorés et poussés, pour pouvoir avoir davantage de prétendants ou de concurrents pour prendre cette exploitation dans laquelle c'est vrai, il faut faire des travaux importants et dans lequel il faut en plus les faire en respectant le cadre dans lequel se trouve l'établissement.

Là où vous voyez de l'idéologie, je vois plutôt de la part de la Ville un engagement à maintenir une activité économique, un engagement à la maintenir dans un environnement qui est très particulier, à ne pas dégrader ni l'un ni l'autre. Peut-être est-ce là-dessus qu'il faut effectivement que l'on travaille avec les concurrents. Mais je ne vois pas en quoi il y a tout ce que vous dites. Autrement dit, je trouve que vous avez fait un bel article, mais peut-être pas un beau propos, un commentaire de délibération dans un Conseil d'arrondissement, Monsieur Margain. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"C'est bien, je préfère entendre cela. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-012 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DJS20260012 : Subventions (195 500 euros) à sept associations sportives (dont **sept avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs**), dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à la DJS12 : subventions (195 500 euros) à sept associations sportives (dont sept avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs), dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Monsieur Bonnet-Oulaldj, c'est à vous de nous la présenter. "

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, rapporteur :

"Je vais être très court, parce qu'il n'y a pas de demande d'intervention. Juste pour saluer le travail de ces associations avec qui on noue des relations très importantes à travers les conventions d'objectifs. C'est une délibération annuelle dont le renouvellement pour 7 de ces associations avec lesquelles nous sommes en convention d'objectifs. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-013 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DJS20260076: Attribution de la dénomination "Centre sportif Suzanne Liébrard" au nouveau gymnase situé boulevard Carnot, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous examinons désormais la DJS76 : attribution de la dénomination "Centre sportif Suzanne Liébrard" au nouveau gymnase situé boulevard Carnot, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Effectivement, personne ne s'est inscrit, mais je tenais à rendre hommage à cet athlète qui en 1920 - l'athlète nationale multisports Suzanne Liébrard – racontait ceci à un magazine sportif : « J'ai affolé la maîtresse d'école pendant toute la durée des récréations. Je sautais tellement qu'elle craignait pour ma santé. « Cette enfant est folle », disait-elle. « Elle va se décrocher le cœur. » Oh non, tout se passait bien et aujourd'hui encore, tout est bien attaché. »

Ce choix n'est pas neutre. Suzane Liébrard est non seulement une sportive, mais aussi et surtout une activiste du sport féminin et de l'omnisport. Refusant de choisir une discipline au nom de la complémentarité des disciplines, championne de natation, d'athlétisme, de plongeon et de basketball à Pershing dans le Bois de Vincennes, c'est en l'honneur de sa courte carrière marquée par de nombreux titres et de nombreux records que la Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement et la Ville de Paris ont fait le choix de nommer le gymnase Carnot gymnase Suzanne Liébrard.

Ce gymnase est une fierté architecturale du 12<sup>ème</sup> arrondissement. Il est la preuve que nous pouvons réaliser de grands équipements sans renier ni la qualité architecturale ni la performance environnementale. Il contribuera au dynamisme et à la vitalité associative du quartier Porte de Vincennes décrit tout à l'heure par Éléonore Slama.

Comprenant une salle omnisport, une salle de box et de fitness, un dojo et un mur d'escalade de 14 mètres, il saura répondre à la demande grandissante des Parisiennes et des Parisiens pour l'escalade ainsi que pour de nombreux autres sports et permettra de développer la pratique associative, comme la pratique scolaire.

Dans une démarche d'ouverture et de transparence, notamment dans l'attribution des créneaux sportifs, les clubs pratiquant des disciplines qui pourront être accueillies à Suzanne Liébrard bénéficieront d'une visite sur site, tout comme d'une présentation conjointe SEMAPA, Direction de la jeunesse et des sports, Mairie du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Nul doute que ce nouvel équipement saura en particulier faire briller les sportives féminines de tout âge et de toutes les générations dans la longue tradition féministe qui fait la fierté du 12<sup>ème</sup> arrondissement.

Il y a 104 ans, notre arrondissement contre le Baron de Coubertin, qui considérait le sport féminin comme inesthétique, accueillait au Stade Pershing les premiers Jeux olympiques féminins organisés par Suzanne Liébrard et ses camarades activistes Alice Milliat, Germaine Delapierre et de nombreuses autres.

Je vous remercie.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-014 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DJS20260079 : **Convention d'occupation du** domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Baignades, dans les 12e, 15e et Paris Centre.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous examinons désormais la DJS79 : convention d'occupation du domaine public avec Grand Port Fluvio-Maritime de l'Axe de Seine "Haropa Port" pour les trois sites de Baignades, dans les 12e, 15e et Paris Centre.

Monsieur Nicolas Bonnet-Ouladj pour vous la présenter. "

Monsieur Nicolas Bonnet-Ouladj, délégué auprès de la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseiller de Paris, rapporteur :

"C'est une convention qui maintient notre objectif pour la baignabilité de ces sites dans les prochaines années. Il faut rappeler quand même que les chiffres montrent une très grande fréquentation des Parisiens cet été, que nous avons eu vraiment au début beaucoup de critiques, mais qui ont été effacées par les Parisiens eux-mêmes qui se sont rendu sur ces sites de baignade. Cette convention d'occupation permet la suite et l'avenir avec Haropa Paris.

Je voudrais compléter, Madame la Maire, parce que vous avez évoqué le gymnase. C'est un moment important de donner le nom d'une femme comme Suzanne Liébrard pour la visibilité, que ce soit Alice Milliat, Suzanne Liébrard ou Thérèse Brulé, ces trois femmes étaient invisibles jusqu'à la fin des années 2000.

Si une majorité politique municipale comme la nôtre n'avait pas fait ces choix-là, d'abord d'Alice Milliat puis de la piscine Thérèse Brulé et maintenant de Suzanne Liébrard, ces filles resteraient dans l'anonymat.

C'est très important, parce que nous avons cette semaine eu une étude de la MGN – la mutuelle – qui montre que près de 50 % des jeunes filles adolescentes abandonnent le sport, malgré une appétence pour le sport et un plaisir à faire ce sport. Mais si elles abandonnent le sport, c'est par pression sociale, par sexisme, par sérotype de genre et aussi par la transformation de leur corps à l'adolescence.

Donner le nom à ces gymnases, c'est quelque chose de très important pour ces jeunes filles. Et d'ailleurs, Suzanne Liébrard, quand elle était à Fémina Sport, a créé une association qui s'adressait aux scolaires et qui permettait de développer le sport à l'école. Ce gymnase, qui est à proximité du collège Germaine Tillion, de l'École Carnot et Lamoricière aura ce rôle. Parce que la mémoire, ce n'est pas simplement de donner des noms, mais c'est aussi de transmettre : transmettre des valeurs et les mettre en acte.

Je m'en réjouis autant que vous et que le groupe communiste de cette dénomination.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 27 dont : 7 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-015 AVIS)

*Sortie de Mme Isabelle Rocca (pouvoir de Mme Margaret Kopoka), et de Mme Mailys Derenemesnil, après le vote de la délibération DJS 20260079.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026 – 19H

Délibération n°DLH20260009 : **Octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts** finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP – Garantie des prêts PLUS pour un programme de création de logements sociaux situé 66-68 Boulevard Soult, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Mesdames Slama et Montandon, m'autorisez-vous à faire un regroupement des DLH 9, 14 et 34 ?  
Merci beaucoup.

La DLH9 est la suivante : octroi, réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de création de logements sociaux réalisés par la RIVP – Garantie des prêts PLUS pour un programme de création de logements sociaux situé 66-68 Boulevard Soult, dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement de Paris.

La DLH 14 : location de l'immeuble au 86 quai de la Râpée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - Avenant à bail emphytéotique.

La DLH34 : octroi de la garantie d'emprunt finançant un programme de construction de quarante-et-un logements intermédiaires réalisé au 33 au 39 rue Jorge Semprun et 63 au 65 rue du Charolais, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par ICF Habitat La Sablière.

Madame Slama, c'est à vous pour nous les présenter. "

Madame Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

"Merci, Madame la Maire. Ce sont trois délibérations relatives au logement pour ce dernier Conseil d'arrondissement de la mandature. Ces trois délibérations ne sont pas de simples ajustements techniques ou financiers, elles constituent la traduction concrète d'un engagement politique fort : faire de Paris une Ville pour toutes et tous, une Ville qui n'exclut pas ces classes populaires et moyennes, mais qui les accueillent, qui les protègent.

La DLH9 réitère les garanties d'emprunt pour 22 programmes de création et de rénovation de logements sociaux par la RIVP. Le 12<sup>ème</sup> est directement concerné avec un programme de création au 66-68 boulevard Soult.

La DLH14 fait suite à notre délibération de décembre sur la participation financière de la Ville pour le projet du 86, quai de la Râpée.

Nous sommes aujourd'hui amenés à nous prononcer sur la durée du bail emphytéotique. Face aux nombreuses années de retard liées aux recours, la RIVP a logiquement demandé une prorogation de 10 ans, ce qui porterait l'expiration du bail au 20 novembre 2079.

Enfin, la DLH34 sollicite l'octroi d'une garantie d'emprunt pour la construction de 41 logements intermédiaires situés 33-39 rue Jorge Semprun et 63-65 rue du Charolais au sein du projet bien connu des Messageries. La Ville accorde sa garantie à hauteur de 50 % du prêt et bénéficiera en contrepartie de 4 droits de réservation pour 25 ans.

Vous le savez, notre politique de création, de production de logements abordables est extrêmement volontariste. Comment ne pas nous féliciter collectivement de la progression importante de ces logements dans notre arrondissement ? Je le rappelle, nous sommes passés de 19,6 % de logements sociaux en 2019 à 27,4 % en 2025. Je le rappelle aussi : pendant cette mandature, plus de 4 200 logements ont également été réhabilités.

Voilà donc une politique particulièrement ambitieuse.



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

En tant que militante du logement engagée depuis de nombreuses années sur ces sujets, c'est une grande fierté personnelle et je le sais, collective. Bien sûr, nous ne nous arrêterons pas là et portons pour demain de grandes ambitions également.

Permettez-moi de profiter de cette prise de parole pour remercier celles et ceux sans qui rien ne serait possible, l'ensemble des agentes et des agents du service public, et en particulier de celui du logement. Bien sûr, car derrière chaque politique publique, il y a des femmes et des hommes engagés et leur tâche n'est pas facile, tant les situations rencontrées sont insupportables.

Merci aussi à tous les membres de la commission logement, services de la Ville, services sociaux, associations, élus qui accomplissent un travail important. Merci donc à celles et ceux qui m'ont accompagnée dans cette commission tout au long de la mandature.

Permettez-moi de remercier Jeanne Dallot, Nicolas Rouveau, Sébastien Marque et bien sûr Jacques Martial, qui nous manque tant.

Enfin, je vous invite toutes et tous au 4<sup>ème</sup> Forum du logement qui aura lieu samedi 14 février, matin, à la gare de Reuilly. Au programme, comme d'habitude, tables rondes, stands, échanges et cette année, une nouveauté : 14 février oblige, un speed dating de l'échange du logement organisé avec la plateforme [echangerhabiter.fr](https://echangerhabiter.fr) et nos bailleurs sociaux.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Slama. Madame Montandon, c'est à vous. "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. La première DLH9 concerne en effet l'octroi, la réitération et la modification des garanties d'emprunt finançant divers programmes. Certaines garanties sont nouvelles et c'est classique, d'autres doivent être réitérées en raison de leur caducité. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous le dire à plusieurs reprises : souvent, vous mélangez en effet tous ces garanties d'emprunt. Certaines, les nouvelles, sont on va dire normales, dans le cours des choses. Mais d'autres sont modifiées, soit par un manque d'anticipation, soit par des travaux non anticipés, par des modifications ou des retards. Ça l'est un peu plus et cela mérite d'ailleurs explication.

Quand j'ai vu votre présentation, Madame Slama, ceci laissait penser quand même que c'était un grand projet d'envergure. Mais j'ai envie de vous dire, il faut atterrir. Parce que cette délibération pour le 12<sup>ème</sup> arrondissement concerne un logement qui est quand même le regroupement de quelques chambres de bonnes en un logement. Je veux bien, quand on a vu vraiment votre présentation, on avait l'impression que c'était un immeuble entier de grande envergure, mais non : c'est juste le regroupement de chambres de bonnes en un logement.

Entre le moment du vote de la délibération en 2021 et aujourd'hui, ceci a tout de même pris 5 ans. C'est tout de même assez long. Peut-être que vous avez une explication à nous donner. Je voulais quand même faire cette remarque.

Pour la délibération 2014, là aussi, cela concerne 14 logements sociaux et vous avez eu 10 ans de procédures, 10 ans de recours. Vous allez peut-être me dire pourquoi ? Qui vous a fait ce recours ? Est-ce que ce sont les locataires, les propriétaires ? Et puis surtout, quel est le coût pour le contribuable ? Parce que ce n'est pas anodin. 10 ans de recours, c'est quand même la Ville qui a dû les financer. Je ne sais pas d'ailleurs si elle les a gagnés ou pas. Est-ce qu'il y a eu finalement des transactions pour sortir de 10 ans de marasme administratif ? Je veux bien votre retour. Parce que



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

si on fait le ratio du coût de la préemption, des travaux, de 10 ans de recours pour 14 logements sociaux, peut-être que finalement, pour le contribuable parisien, ce n'est peut-être pas une très bonne opération. J'aurais donc voulu en savoir un peu plus.

Enfin, la dernière délibération. Je me suis inscrite parce que sinon, vous dites toujours que l'on vote contre. En effet, c'est une garantie d'emprunt classique qui fait suite justement à un vote récent et puis c'est du logement intermédiaire, donc en effet on tient à le souligner. C'est tellement rare que lorsqu'il y a du logement intermédiaire, on l'approuve. Même si je ne rouvrirai pas le dossier sur les Messageries, je vous épargnerai à ce dernier Conseil d'arrondissement.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Montandon. Madame Slama pour vous répondre. "

Mme Éléonore Slama, adjointe à la Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère **d'arrondissement** :

"Peut-être que ma présentation était trop dithyrambique, mais oui, je suis fière de dire que nous sommes passés de moins de 20 % de logements sociaux à presque 27,5 % aujourd'hui. Je suis fière, je le revendique et vous n'arriverez pas à faire baisser mon enthousiasme en la matière.

Je n'ai pas forcément, malheureusement, les réponses à vos questions, que ce soit concernant la DLH9, pourquoi c'est 5 ans? Cela peut être long, mais vous le savez, les projets urbains, vous connaissez un petit peu le sujet comme moi : malheureusement parfois, cela peut être particulièrement long. J'imagine que c'est lié forcément à des questions aussi de priorisation des chantiers.

S'agissant de la DLH14, vous le savez aussi, il y a eu un certain nombre de procédures qui ont été mises en œuvre, des recours. Là aussi, la Ville est également tributaire du temps de la justice. Parfois en effet, purger un recours, etc., cela peut prendre du temps. Mais c'est aussi une manière d'exercer la démocratie en urbanisme. Je pense que ces temps-là sont également importants.

Aujourd'hui, ceux-ci sont purgés. Les travaux peuvent commencer et nous nous en réjouissons, puisqu'ils viennent compléter également une très belle opération qui a été réalisée à proximité, Quai de la Râpée, il y a quelques années, pour laquelle nous sommes particulièrement fiers.

Néanmoins, si vous voulez plus de détails, nous pourrions vous en transmettre par écrit, parce que je sais que nous avons sur ce sujet-là des éléments très précis à vous apporter. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Slama. Est-ce que je mets les trois DLH au vote en les regroupant? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Nous n'avons pas les mêmes positions de vote. Vous comprendrez bien que les réponses n'ont pas forcément été dans le sens de nos positions. "



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"D'accord, je vais procéder au vote pour chaque DLH. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 26 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-016 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DLH20260014: Location de l'immeuble au 86 quai de la Râpée dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris - Avenant à bail emphytéotique.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 26 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 06
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-017 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DLH20260034 : Octroi de la garantie **d'emprunt finançant un programme de** construction de quarante-et-un logements intermédiaires réalisé au 33 au 39 rue Jorge Semprun et 63 au 65 rue du Charolais, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris, par ICF Habitat La Sablière.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 26 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 26	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-018 AVIS)

*Sortie de Mme Éléonore Slama, après le vote de la délibération DLH 20260034.*



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DVD20260019: Bercy Charenton 12e - Convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau et bail civil avec FRET SNCF pour créer un cheminement piéton et vélos entre la rue Baron Le Roy et le boulevard Poniatowski.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous passons désormais à l'examen de la DVD19: Bercy Charenton 12e - Convention d'occupation temporaire avec SNCF Réseau et bail civil avec FRET SNCF pour créer un cheminement piéton et vélos entre la rue Baron Le Roy et le boulevard Poniatowski.

Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. Je laisse Monsieur Nicolas Rouveau vous la présenter. "

Monsieur Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, Madame la Maire. Nous avons une délibération importante sur Bercy Charenton. Nous voyons que les grands projets urbains du 12<sup>ème</sup> sont complexes, mais avancent. Nous avons parlé juste avant de la ZAC Porte de Vincennes avec le centre sportif Suzanne Liébard, les Messageries à l'instant sur les DLH et maintenant, Bercy Charenton où il vous est proposé une convention d'occupation temporaire pour créer un cheminement piéton et vélo entre la rue Baron Le Roy et le boulevard Poniatowski. C'est une vraie volonté avec la Maire, depuis le début de la mandature, de peser de tout notre poids pour changer les modèles urbains. C'est ce que nous avons fait sur Bercy Charenton avec une révision du projet à l'aulne du PLU bioclimatique. De nouveaux objectifs ont été clairement affichés dès 2021 suite à ce travail de concertation qui a été poussé avec les habitants, avec un jury citoyen je vous le rappelle. Donc plus de sobriété, moins de densité, plus d'espaces verts.

Le chemin est long et complexe sur ces projets urbains, car ce sont des projets d'ampleur qui sont sur des emprises foncières de la SNCF, qui est encore en activité. C'est pourquoi nous nous employons à préfigurer comme il se doit ce beau projet de Bercy Charenton. Il y a 4 ans, nous avons lancé Bercy Beaucoup, qui ouvrait ses portes, un espace inédit de 3 hectares hors des sentiers battus, un souffle nouveau pour notre arrondissement. Aujourd'hui, avec Bercy Encore, nous poursuivons cette aventure collective avec un élan renouvelé.

C'est plus qu'un lieu, c'est un laboratoire urbain avec des associations, une fabrique de la Ville à ciel ouvert qui préfigure un peu les usages de demain sur le site. Ici, nous expérimentons ce que pourra être une Ville inclusive, résiliente où l'innovation sociale et environnementale guide les choix.

La Ville souhaite poursuivre cet élan en ouvrant dès 2026 un cheminement temporaire ouvert aux piétons et aux cyclistes de l'extrémité actuelle de la rue Baron Leroy, donc le mur que tout le monde connaît, jusqu'au boulevard Poniatowski. C'était un engagement attendu des habitantes et des habitants du quartier de Bercy et un travail que l'on mène étroitement avec la Mairie de Charenton, avec le Maire de Charenton, pour désenclaver à la fois nos quartiers respectifs, celui de Bercy et du côté de Charenton également.

Il faut résorber les coupures urbaines dues à ces infrastructures ferroviaires que l'on connaît. Les mobilités actives seront largement encouragées et l'efficacité des déplacements sera à terme favorisée. Ce cheminement reliera directement la ligne 14 au niveau de la station Cours Saint Emilion, la seule ligne qui est accessible aux personnes à mobilité réduite, jusqu'au tramway T3A



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

situé sur le boulevard Poniatowski. Ce sera une vraie continuité pour les personnes PMR, pour accéder à des mobilités qu'elles n'ont pas forcément aujourd'hui.

Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Montandon ? "

Mme Valérie Montandon, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur Rouveau. Le prolongement de la rue Baron Leroy fait partie peut-être des rares sujets consensuels sur le projet de la ZAC Bercy Charenton depuis le début. Bien sûr, nous y sommes favorables. Monsieur Rouveau, vous êtes enthousiaste, vous dites « On avance. » J'ai envie de vous dire, à Bercy Charenton, il n'y a pas grand-chose qui avance, qui s'installe, il y a un peu tout qui est de passage, mais on va prendre ce qu'il y a.

Je voulais juste savoir, dans cet aménagement, je vous remercie parce que les documents étaient bien fournis, cela nous permet de voir les cheminements, les anticipations, là où vous allez passer. Je voulais savoir – peut-être qu'il est trop tôt pour le dire – si des mesures de sécurité seront prises. Parce qu'il faut quand même le dire, c'est un peu coupe-gorge. C'est très bien pour les passages piétons et cyclistes, mais l'endroit est quand même peu éclairé. J'ai vu qu'il y avait des dispositifs qui étaient mis en place, mais est-ce que ce sera suffisant ? J'ai souvent vu d'ailleurs des dispositifs au sol. J'imagine que c'est pour les vélos. Je voulais que vous me rassuriez sur la sécurité par rapport à l'éclairage, la sécurité peut-être par rapport à de la vidéoprotection. Est-ce que c'est prévu ? Parce que c'est quand même un endroit bien éloigné de la Ville, tout simplement. Et puis peut-être aussi la sécurité en termes d'accessibilité des secours. C'est étroit, forcément.

À un moment donné, vous mentionnez que peut-être parfois, des petits véhicules pourraient y passer. Est-ce que ce serait adapté aux secours ? Si vous pouviez nous rassurer sur ces volets-là. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Rouveau pour vous répondre. "

Monsieur Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

"Merci, Madame Montandon. Pour répondre à vos questions, effectivement il y avait pas mal de documents dans cette délibération. Vous avez pu voir qu'au niveau de l'éclairage, tout était prévu. Pour vous répondre sur les secours, le permis d'aménager a été déposé par la SEMAPA il y a quelques semaines. Côté Mairie du 12<sup>ème</sup>, on vient de rendre un avis favorable pour ce permis d'aménager. Évidemment, comme dans tout permis d'aménager, les secours seront également consultés et bien sûr, tout est prévu de ce côté-là.

Actuellement, il y a un cheminement qui n'est pas possible pour les personnes à mobilité réduite, qui utilisent un escalier. On est sur un passage vraiment très étroit. Aujourd'hui, on sera sur quelque chose de plus large. Vous avez aussi des photos qui préfigurent les espaces, des choses



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

plus larges et moins coupe-gorge, comme vous dites, que ça ne l'est aujourd'hui de ce qui existe du côté de la Seine. Le chemin sera aussi moins long pour relier les deux passages.

Au niveau urbanisme, tout est prévu côté sécurité. Maintenant, il faudra effectivement s'assurer au jour le jour que le quartier soit toujours tranquille et travailler avec la police nationale, la police municipale pour qu'il n'y ait pas d'incident. Mais je ne vois pas pourquoi il y aurait plus d'incidents dans ce quartier avec ce cheminement qu'il n'y a aujourd'hui dans la rue Baron Leroy qui existent. Je vous remercie. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Monsieur Rouveau. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-019 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DAC20260001: Subventions (537 500 euros), conventions et avenants, avec dix structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Nous en arrivons à la fin de l'examen des délibérations ayant fait l'objet d'une inscription. Néanmoins, étant donné les trois délibérations DAC001, DJS071, DJS079 qui sont arrivées trop tardivement et on fait une inscription à l'ordre du jour complémentaire, je vous propose de mettre d'abord ces trois DAC, puisque j'ai compris que vous aviez une position de vote défavorable. Même si vous voulez faire une explication de vote, c'est possible.

Vous me permettez de regrouper les trois ? Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-020 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n°DJS20260071 : Centre Paris Anim' Ravel, dans le 12e arrondissement et Centres Internationaux de Séjour Ravel du 12e et Kellermann, dans le 13e arrondissement - Délégation de service public pour la gestion des équipements -Approbation du principe de passation.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 24 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 20	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2026-021 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026 – 19H

### Vote global :

Délibération n°DAC20260013 : Subventions (655 000 euros) en faveur de deux projets de **festivals et avenant un à convention de fonctionnement avec l'association La Place** – Centre culturel hip-hop à Paris Centre et dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2026-022 AVIS)

Délibération n°DAC20260017 : Avenant à convention d'équipement pour modification et prolongation du délai avec la SARL Théâtre de la Tempête, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2026-023 AVIS)

Délibération n°DAC20260018 : Subventions (20 000 euros) et avenants à convention avec les **associations "Atelier de Paris Carolyn Carlson", dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris et "Théâtre de la Marionnette" à Paris (5e) pour des projets d'accompagnement.**  
(DELIB 12-2026-024 AVIS)

Délibération n°DAC20260184 : Subventions de fonctionnement (31 000 euros) à quatre structures Parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur dans les 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2026-025 AVIS)

Délibération n°DASCO20260002 : Collèges publics Parisiens -Dotations complémentaires de fonctionnement (32 010 **euros**), **subventions d'équipement (2 108 100 euros)** et subventions pour travaux (363 323 euros).  
(DELIB 12-2026-026 AVIS)

Délibération n°DEVE20260005 : Immatriculation de la Ville de Paris au Casier Viticole **informatisé (CVI) pour l'obtention d'un SIRET "culture de la vigne"**.  
(DELIB 12-2026-027 AVIS)

Délibération n°DFPE20260091 : Subvention (252 000 euros) et convention pluriannuelle **d'objectifs avec la Fondation Olga** Spitzer pour le fonctionnement de la Maison des Liens Familiaux, dans les 12<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements de Paris.  
(DELIB 12-2026-028 AVIS)

Délibération n°DGRI20260012 : Subventions (17 000 euros) et conventions avec trois associations dans le cadre des célébrations du 70<sup>e</sup> anniversaire du jumelage Paris-Rome.  
(DELIB 12-2026-029 AVIS)

Délibération n°DSIN20260001 : Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN et DASCO) et les Caisses des écoles - Approbation signature.  
(DELIB 12-2026-030 AVIS)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026 – 19H

Délibération n°DSOL20260002: Vingt-quatre subventions de fonctionnement pour le CASVP, une fondation, une SAS et dix-huit associations (1 377 592 euros) pour des actions **d'aide alimentaire auprès de personnes et de familles démunies** - Conventions.  
(DELIB 12-2026-031 AVIS)

Délibération n°DSOL20260007: **Signature d'une convention annuelle d'objectifs et de moyens** entre la Ville de Paris et les M2A (Maisons des Aînés et des Aidants) - Participations **au titre de l'année 2026** au titre des CLIC.  
(DELIB 12-2026-032 AVIS)

Délibération n°DSOL20260010: **Subvention d'investissement (100 000 euros)** et convention **pluriannuelle avec l'association "ACCESSIJEUX" pour l'équipement de la Ludothèque Carnot**, dans le 12<sup>e</sup> arrondissement de Paris.  
(DELIB 12-2026-033 AVIS)

*Retour de Mmes Isabelle Rocca (pouvoir de Mme Margaret Kopoka), et Éléonore Slama après le vote de la délibération DSOL 20260010.*

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 25 dont : 6 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Délibération n° V122026-001: **Vœu du groupe Les Écologistes 12e et du groupe Le 12e en commun relatif à la dénomination de l'école élémentaire située au 52 rue de Wattignies, en hommage à France Gall.**

Madame Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

"Nous finissons ce dernier Conseil par un vœu du groupe Les Ecologistes 12<sup>ème</sup> et le groupe 12<sup>ème</sup> en commun relatif à la dénomination de l'école élémentaire située au 52 rue de Wattignies, en hommage à France Gall.

Chers collègues, nous arrivons à ce dernier vœu de la mandature et c'est avec plaisir que j'ai l'honneur de présenter ce sujet plus joyeux et j'espère consensuel et inspirant.

Ce vœu concerne l'école élémentaire située au 52 rue de Wattignies, qui porte aujourd'hui un nom purement administratif, comme beaucoup d'écoles de notre arrondissement. Or, nous savons combien les noms comptent, surtout quand il s'agit d'équipements scolaires. Ils racontent une histoire, ils transmettent des valeurs, ils accompagnent les enfants au quotidien.

La proposition qui nous est faite aujourd'hui est d'autant plus belle qu'elle vient de l'école elle-même, de son équipe pédagogique et surtout de son directeur, Monsieur Baron, avec l'envie de donner à cette école un nom porteur de sens : celui d'Isabelle Gall, dite France Gall.

France Gall est une immense artiste populaire, mais c'est aussi une enfant du 12<sup>ème</sup> arrondissement, une ancienne élève de cette école, une femme dont le parcours parle d'émancipation, de création, d'engagement et de solidarité. Ce sont tout autant de valeurs que nous souhaitons transmettre aux élèves d'aujourd'hui.

Donner son nom à une école, c'est continuer le travail indispensable de rééquilibrage de la place des femmes dans l'espace public et de le faire là où cela a le plus de portée, auprès des enfants et des familles.

Le calendrier, enfin, est particulièrement heureux avec les anniversaires 2027, 2028 de sa naissance et de sa mort. Ce délai permettra à l'équipe pédagogique de construire un projet éducatif et culturel ambitieux autour de la musique, de l'égalité et de la créativité.

Quel beau programme. Pour ce dernier vœu, je vous propose alors une nouvelle fois de résister à la tentation de ne rien faire, de ne rien changer et à la place, de donner à cette école un nom qui donne envie de fredatlan-tapieroonner et d'apprendre.

Je vous invite donc à adopter ce vœu avec enthousiasme et bien sûr, à l'unanimité.

Je crois néanmoins qu'il y a des inscriptions. Madame Atlan-Tapiero ? Je vous donne la parole. "

Mme Corinne Atlan-Tapiero, Conseillère d'arrondissement :

"Merci, Madame la Maire. Bien évidemment, pour qu'il n'y ait pas de polémique ni de surinterprétation de mes propos, j'adore France Gall. Il se trouve que je l'ai rencontrée à plusieurs reprises. Ce que je vais vous dire n'a absolument rien à voir avec sa personnalité.

Dans un premier temps, je me suis demandé si cette idée venait du fait qu'elle avait chanté « Qui a eu cette idée folle un jour d'inventer l'école. » Mais visiblement pas. C'est Sheila ? D'accord.

Ce n'est pas très grave. Toujours est-il que je m'étonne que sur les écoles, on ne pense jamais à nommer des gens qui se sont illustrés autour de l'école, comme par exemple la première bachelière de France, Julie-Victoire Daubié. Il me semblait, mais peut-être que c'est un usage qui est tombé en désuétude, qu'on ne nomme pas plusieurs fois une personnalité sur des rues, des



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

lieux emblématiques, des lieux publics. En effet, il y a tout de même eu en 2019 la DEVE178 qui a octroyé un hommage à France Gall dans une allée du Parc Monceau, qui est située dans la moitié nord de l'allée ouest du parc. Je me demande pourquoi nous faisons ce choix maintenant, alors qu'il y a d'autres personnalités que l'on pourrait aussi mettre en avant. Merci. "

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci, Madame Atlan-Tapiero. J'espère que nous nous retrouverons, car justement, il y a plusieurs écoles à renommer, étant donné leur côté administratif dans leur nom. Je suis sûre que nous trouverons plein de femmes à mettre à l'honneur et en rapport avec l'école. Quant effectivement à cette double dénomination, vous avez raison, c'est une entorse au règlement parisien. Il y en a plusieurs. Ceci a été présenté lors de la commission des dénominations et voté par l'ensemble des Maires présents dans cette commission. Ceci fait également l'objet, puisque c'est surtout en rapport avec les interventions de la BSPP – Brigade des Sapeurs-Pompiers – de la Ville de Paris, qui ont accepté que ce soit une allée dans un parc et bien évidemment, une école. Puisque quand ils doivent se déplacer dans le parc, ils vont d'abord dans le parc et non pas dans l'allée précisément. Ils ont accepté cette entorse, mais vous avez bien fait de poser la question. Je vais quand même mettre ce vœu aux voies, parce que j'avoue qu'il est aussi important de savoir que ce vœu a été vraiment demandé par l'école. Je trouve quand même que c'est un bel hommage. "

Considérant que de nombreuses écoles du 12<sup>e</sup> arrondissement, dont l'école élémentaire située au 52 rue de Wattignies, sont encore aujourd'hui nommées suivant l'usage, depuis longtemps établi, du nom de la rue qui les accueille et du numéro postal auquel elles sont indexées ;

Considérant l'intérêt particulier pour la transmission de la mémoire de leur attribuer une dénomination propre, porteuse de valeurs éducatives et rendant hommage à des personnalités ayant marqué leur époque par leurs engagements, leurs créations ou encore leurs combats ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris et du 12<sup>e</sup> arrondissement visant à restaurer dans les dénominations des rues et équipements publics, la place qui est due aux femmes, trop longtemps ignorées comme en témoigne la prépondérance des noms de personnalités masculines dans l'espace public ;

Considérant que les dénominations d'équipements scolaires constituent un levier d'autant plus fort pour transmettre la mémoire de figures inspirantes aux enfants ;

Considérant que Isabelle Gall, dite France Gall, artiste majeure de la chanson française, née dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, fut élève de l'école élémentaire 52 Wattignies et qu'elle incarne à la fois une figure féminine populaire, une trajectoire d'émancipation artistique et un engagement solidaire, notamment à travers ses actions en faveur de l'éducation en Afrique de l'Ouest et plus particulièrement au Sénégal ;

Considérant que France Gall a déjà donné son nom à une allée du parc Monceau et que si cette dénomination participe légitimement à l'hommage qui lui est rendu, elle n'offre ni la même



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

visibilité ni la même portée éducative qu'une dénomination scolaire, au cœur du quotidien des enfants et de leurs familles ;

Considérant que l'année scolaire 2027-2028 marquera le 80<sup>e</sup> anniversaire de la naissance de France Gall ainsi que le 10<sup>e</sup> anniversaire de sa disparition, offrant un calendrier pertinent pour construire un projet pédagogique, culturel et artistique ambitieux et fédérateur ;

Considérant que l'équipe pédagogique de l'école, en lien avec les équipes périscolaires, a été à l'origine de ce projet, permettant d'envisager un travail collectif autour de la musique, de l'égalité femme-homme et de la création, dans le respect des démarches nécessaires auprès de la famille et de la Ville.

Sur proposition de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement émet le **Vœu que** :

- La Ville **de Paris engage la procédure de dénomination de l'école élémentaire située au 52** rue de Wattignies sous le nom « École élémentaire France Gall »,
- **Cette dénomination s'inscrit** dans un projet éducatif et culturel construit avec la communauté scolaire, en vue des anniversaires de 2027-2028.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du Conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de Conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du Conseil d'arrondissement est favorable. Le vœu est adopté.	

(VŒU 12-2026-034)



## CONSEIL DU 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 27 janvier 2026– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12<sup>ème</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :

"Merci encore infiniment de ces 6 années. Je ne vais pas annoncer la date du prochain Conseil, même si je pourrais le faire, parce que je crois que c'est le dimanche 5 avril. Néanmoins, je vais vous demander un tonnerre d'applaudissements bien évidemment pour les équipes administratives et pour l'ensemble de mon cabinet. Parce que sans eux, sans elles, il serait très compliqué d'avoir ces moments démocratiques qui sont importants pour le bon fonctionnement de notre Ville. Je voudrais vous renouveler mes chaleureuses pensées et affections pour ces 6 belles années ensemble. Merci beaucoup.

Bien évidemment, nous sommes à Paris, en France, et il y a un pot de prévu. "

La séance est levée à 20h52

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 <sup>e</sup> arrondissement de Paris.	Mme Mailys Derenemesnil Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.